

# La Petite Enfance Territoires vendômois

2021



## Modes de garde collectif

### Les multi-accueils

Chaque établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) peut accueillir votre enfant de façon régulière ou occasionnelle. Une équipe de professionnelles qualifiées à l'écoute répond aux besoins quotidiens de l'enfant et de sa famille dans un environnement sécurisé.

On les trouve aujourd'hui dans 3 communes : Vendôme, Saint-Ouen et Montoire-sur-le-Loir.

#### Les tarifs

Le tarif horaire est calculé selon les ressources familiales, le nombre d'enfants à charge et la domiciliation, conformément aux barèmes de la CNAF. Un tarif réduit est appliqué pour les familles bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).



# Quelles sont les démarches à suivre ?

## Pour un accueil régulier



Communauté d'agglomération Territoires vendômois

espace famille

1

Je crée ou je complète mon compte famille soit sur le site internet [www.territoiresvendomois.fr](http://www.territoiresvendomois.fr), soit auprès du guichet unique de l'hôtel de ville et de communauté ou à la mairie annexe. Pièces à fournir : numéro de CAF ou MSA, livret de famille, justificatif de domicile, copie des pages du carnet de santé et en cas de séparation ou divorce, jugement de garde de l'enfant.

2

Dans les 6 mois qui précèdent la date de début de souhait de garde je prends rendez-vous au relais petite enfance intercommunal du Pôle petite enfance à Vendôme afin de définir mes besoins de garde et être inscrit sur liste d'attente.

3

Ma demande passe en commission d'attribution des places.

4

Je reçois la réponse par courrier. Si elle est positive je prends contact avec la responsable de l'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE).

5

Je prévois des jours d'adaptation progressive avant l'entrée dans la structure et la signature d'un contrat d'accueil.

2

Je téléphone à la responsable d'un multi-accueil afin d'inscrire mon enfant sur des créneaux horaires disponibles. Je prévois une adaptation progressive avant de le laisser toute la journée.



Bienvenue dans un établissement d'accueil du jeune enfant de la communauté d'agglomération Territoires vendômois

# Services proposés autour de l'accueil individuel

## Le Relais petite enfance intercommunal

Le Relais petite enfance intercommunal (RPEI) est un lieu d'information, d'écoute, de conseil et d'animation. Les services du RPEI se déploient sur diverses communes de l'agglomération Territoires vendômois, ils sont gratuits et destinés aux habitants des communes de l'agglomération.

Un seul numéro pour les rendez-vous et renseignements : 02 54 89 49 40  
et une adresse courriel : ppe-ram@territoiresvendomois.fr

### À qui s'adresse le RPEI ?

#### Aux parents

- En recherche d'un mode de garde pour leur enfant (accueil collectif ou assistant(e) maternel(le).
- Souhaitant finaliser leur préinscription pour une place dans un multi-accueil de la collectivité.
- Désirant placer leur enfant chez un(e) assistant(e) maternel(le).
- Ayant des questions relatives à la relation contractuelle, à la législation, aux aides financières, etc.

#### Aux assistant(e)s maternel(le)s ou aux aides à domicile

- Pour des renseignements sur le contrat, les congés, la législation...
- Désireux de participer aux animations et réunions proposées par le RPEI.

#### Des activités d'éveil sur tout le territoire

Trois animatrices, éducatrices de jeunes enfants, accueillent les assistant(e)s maternel(le)s avec les enfants dont elles ont la garde pour des activités d'éveil adaptées aux tout-petits. Les assistant(e)s maternel(le)s reçoivent le planning des animations par semestre et les inscriptions s'effectuent auprès du relais.

## La Cabane à mots

Ce lieu d'accueil enfants parents est un espace conçu pour recevoir les tout-petits accompagnés de leurs parents. Il doit permettre aux adultes de se côtoyer, d'échanger et aux enfants de se rencontrer pour jouer ensemble. L'accueil est essentiellement fondé sur l'écoute, il n'a aucune visée thérapeutique et les parents doivent pouvoir bénéficier du service proposé en toute confidentialité et au gré de leurs besoins.

37 avenue Georges Clemenceau

Contact : lechodesmots@gmail.com

Accueil : lundi de 14 h à 17 h et jeudi de 9 h 30 à 12 h 30

# Les coordonnées utiles de la direction de la Petite Enfance

## Le Pôle petite enfance

- **Accueil**

5 rue du Colonel Fabien – Vendôme

02 54 89 49 00 – [ppe@territoiresvendomois.fr](mailto:ppe@territoiresvendomois.fr)

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

- **Direction**

02 54 89 49 02 – [petiteenfance@territoiresvendomois.fr](mailto:petiteenfance@territoiresvendomois.fr)

## Les multi-accueils

- **La Forêt des petits pas**

5 rue du Colonel Fabien – Vendôme

02 54 89 49 20 – [ppe-coordination.lutinsfrimousses@territoiresvendomois.fr](mailto:ppe-coordination.lutinsfrimousses@territoiresvendomois.fr)

Ouvert du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 30

- **La Trottinette et le jardin d'enfants spécialisé (JES)**

5 rue du Colonel Fabien – Vendôme

02 54 89 49 30 – [ppe-trottinette@territoiresvendomois.fr](mailto:ppe-trottinette@territoiresvendomois.fr)

Ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 17 h 30

JES – 02 54 56 06 30 – [jes41vendome@gmail.com](mailto:jes41vendome@gmail.com)

- **L'île aux câlins**

8 rue condorcet – Saint-Ouen – 02 54 73 31 13

[ileauxcalins@territoiresvendomois.fr](mailto:ileauxcalins@territoiresvendomois.fr)

Ouvert du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 30

- **La Farandole**

9 rue Pasteur – Montoire-sur-le Loir – 02 54 72 65 17

[lafarandole@territoiresvendomois.fr](mailto:lafarandole@territoiresvendomois.fr)

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 18 h

## Le Relais petite enfance intercommunal

- **Relais assistantes maternelles de Vendôme**

5 rue du Colonel Fabien – Vendôme – 02 54 89 49 40

[ppe-ram@territoiresvendomois.fr](mailto:ppe-ram@territoiresvendomois.fr)

Sur rendez-vous les lundis, mardis et jeudis de 14 h à 18 h,

les mercredis de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, les vendredis de 14 h à 17 h

**Le relais itinérant est présent pour les animations à Authon,**

**Montoire-sur-le-Loir, Saint-Amand-Longpré, Saint-Firmin-des-Prés,**

**Savigny-sur-Braye, Selommès, Ternay, la Ville-aux-Clercs.**